

LE CURE D'URUFFE ET LA RAISON D'EGLISE

Claude Lanzmann a écrit et publié ce texte en 1958 dans Les Temps modernes de Sartre. Quarante ans après, il garde, me semble-t-il, toute sa force d'analyse. Misérable curé d'hier, bouchers islamiques d'aujourd'hui, intégristes cinglés en tout genre, même pathologie, mêmes crimes. Et comme la déraison d'État s'entend très bien, pourvu que la marchandise y trouve son compte, avec la déraison religieuse (quelle qu'elle soit), j'ai pensé qu'il fallait faire relire aujourd'hui cette prose magnifique.

Je remercie Claude Lanzmann d'avoir accepté cette idée.

PHILIPPE SOLLERS Janvier 1998

(L'INFINI N° 61, printemps 1998)

Quelqu'un cria au fond de la salle. Il y eut d'autres cris, une houle de surprise, des bousculades. Le président Facq ne releva même pas la tête, il continua de lire, à grande allure, les attendus du verdict. Il fallait en finir. Aux quatre questions qui leur étaient posées -le double crime, l'infanticide et la préméditation -les jurés et la Cour avaient répondu « oui» à la majorité. À la majorité également, il y avait lieu de reconnaître à l'accusé des circonstances atténuantes. Justice était faite: on escamota le curé d'Uruffe et les sept jurés lorrains qui venaient de le condamner aux travaux forcés à perpétuité. Les jurés furent rendus à la liberté par une porte dérobée du Palais de Justice. Et le curé avait depuis longtemps regagné sa prison qu'un fourgon cellulaire-piège, défendu ostensiblement par un triple cordon de police, mobilisait encore la foule sur la place du Palais.

Cette foule, dans sa majorité, était plus surprise qu'indignée: tombées du ciel aux termes d'une parodie de jugement, les circonstances

atténuantes intervenaient à point pour sauver la tête du prêtre, mais comme le *Deus ex machina* de la pièce, elles n'avaient aucun rapport avec ce qui s'était dit dans le prétoire. Ces circonstances qui « atténuaient » le crime de l'abbé Desnoyers - et elles existaient - n'avaient été évoquées par personne, à aucun moment de ce procès pudique: ni par l'accusé, ni par les témoins, ni par l'accusation, ni par la Cour, à peine par la défense - et d'une très curieuse façon, sur laquelle nous reviendrons. C'est qu'il eût fallu accorder au moins que ce crime de prêtre avait un sens, et pour cela l'inscrire dans l'histoire totale d'une vie, se résoudre en définitive à comprendre totalement ce prêtre et son crime. Cela s'appelle juger et c'est ce qu'on n'a voulu à aucun prix.

Le curé d'Uruffe, en dix heures de débats conduits au pas de charge par un président soucieux avant tout d'éviter que les vraies questions soient posées, n'a pas été jugé: le verdict d'indulgence, dans ces conditions, était scandaleux parce qu'injuste. Et la mort, aussi bien, eût été *injuste*. Pourtant, puisqu'on avait fait l'économie du véritable procès, puisqu'on avait décidé de ne pas comprendre, elle apparaissait comme la seule sanction logique. Rien n'excusait ce crime : il restait, après les débats, merveilleusement opaque, mais clair et connu en toutes ses circonstances matérielles. C'est la règle d'or de tous les procès de type répressif: celui de Nancy - jusqu'au verdict exclusivement - fut à cet égard une perfection. Il fallait donc en tirer la conséquence, punir, infliger la mort comme peine. La spectaculaire crise cardiaque de l'avocat général Parisot, qui, trois jours plus tard, dans cette même salle des assises de Meurthe-et-Moselle, refusa de requérir la peine de mort contre le deuxième assassin de la session, n'a pas d'autre sens: ce cœur d'airain supportait sans trembler les aubes blêmes de la guillotine, il n'a pas résisté à un scandale logique, celui d'une justice répressive qui refuse la répression 1. À partir des déclarations du substitut Parisot, la grande presse, avec sa précipitation coutumière, et sans apercevoir que l'occasion était la plus mauvaise qui soit, a exhumé pour la énième fois le poussiéreux débat académique « Pour ou contre la peine de mort ». Pourtant, ce n'est pas la grâce en elle-même qui a indigné l'avocat général: en trente ans de carrière, il lui est arrivé déjà, sans que son cœur flanche, de ne pas obtenir les têtes qu'il souhaitait voir rouler. Et la presse, inversement, a accepté sans broncher d'autres condamnations parfaitement odieuses. Non, le substitut Parisot a été poignardé en

pleine poitrine par une fulgurante évidence: c'est que le procès, puis le verdict de Nancy rendaient désormais impossible, en toute justice, l'exercice du métier de juge; c'est qu'en refusant à la fois de comprendre et de punir le curé d'Uruffe, les jurés de la Lorraine catholique venaient d'ôter à la justice pénale française, qui jusqu'alors se débrouillait tant bien que mal dans ses contradictions (oscillant entre les deux pôles de la répression nue et de la saisie compréhensive du criminel), les moyens de juger, c'est-à-dire aussi bien d'absoudre que de condamner.

Les mêmes jurés, en effet, au terme d'un pareil procès, n'eussent pas délibéré dix minutes pour envoyer à l'échafaud tout autre que le curé. Mais, précisément, le procès eût été autre: face à un coupable laïque, si étonnant qu'ait été son crime, la justice eût au moins fonctionné sans se frapper elle-même, au départ, de paralysie, sans mettre systématiquement « hors débats » tout ce qui pouvait aider à faire la lumière sur les mobiles et la personne du criminel. Les circonstances atténuantes, si on les accorde, signifient en tout cas que cette lumière a été faite et qu'avec les moyens du bord on a compris quelque chose aux raisons de l'accusé. Et la « compréhension », bien sûr, n'entraîne pas nécessairement un verdict d'indulgence: on a guillotiné Jacques Fesch alors que toutes les raisons qui militaient en faveur de la grâce avaient été clairement exposées au cours de son procès. Ce verdict aussi, on l'a dit, était scandaleux.

1. C'est l'avocat général Borel qui requérait contre Desnoyers.

Mais il s'agit là d'un scandale pour ainsi dire classique, qui se répète aux assises plusieurs fois chaque année et qui laisse intacts les fondements de notre justice. C'est que, pour la justice française, légaliste et répressive, la peine de mort, comme le pire, est toujours sûre; elle est normative. L'avocat général, lorsqu'il réclame une tête, ne demande jamais plus que la loi, il demande l'application stricte de la loi. Jacques Fesch a été parfaitement compris, mais en gros on a dit: «Je ne veux pas le savoir », et on l'a exécuté, pour l'exemple, au nom de l'ordre, de la société à défendre, et parce que où irait-on si on ne châtiât pas les tueurs de flics? Les jurés, ici, se font sourds et aveugles: ils punissent le crime dans le criminel et laissent jouer l'automatisme de la loi. Tout se passe à la limite comme si on jugeait sans jugement, sur les

faits uniquement, comme il arrive dans la plupart des procès correctionnels où le juge décide seul, code pénal en main, de la peine à infliger. C'est la répression dans toute sa pureté. Et il est bien vrai que cette justice est abjecte, que la condamnation à mort de Jacques Fesch était un scandale. Mais, à la différence de ce qui s'est passé à Nancy, il n'y a eu scandale qu'au regard de l'autre justice, celle qu'eût impliqué précisément une saisie totalitaire de Jacques Fesch criminel et de son « conditionnement social ». Dans la société bourgeoise minée de l'intérieur, et incapable, sauf au prix d'une fiction hypocrite, de maintenir les principes et les institutions auxquelles elle s'attachait jadis, les deux justices, aujourd'hui, s'affrontent et coexistent. Tel est le sens des circonstances atténuantes, qui fait justement qu'elles peuvent être accordées sans contradiction même aux yeux du plus répressif des avocats généraux : les circonstances atténuantes, en effet, ne sont pas moins ou plus que la loi, elles ne sont pas contraires à la loi, elles indiquent en creux, même si ceux qui les votent n'en ont pas clairement conscience, une autre justice. Mais on comprend que cette justice non répressive, qui se dessine à l'horizon de chaque verdict d'indulgence, puisse à la fois contester radicalement la première et ne pas la contredire dans son propre plan. L'avocat général - pour lui, c'est l'essentiel garde toujours le droit de demander des têtes, il peut pour un autre, une prochaine fois, exiger qu'on applique la loi.

A Nancy, ce droit a été perdu, car en accordant les circonstances atténuantes au curé d'Uruffe, au terme d'un procès bâclé où il fut question de tout sauf de l'accusé, jurés et magistrats ne se sont pas décidés positivement pour une autre justice. Ils n'ont pas non plus voulu prendre une position de principe contre la peine de mort. Ils ont rendu arbitrairement un verdict d'indulgence parce que l'accusé était prêt et qu'en l'an de grâce 1958, la justice républicaine, plutôt que d'affronter les problèmes que lui pose un crime de curé, préfère renoncer à juger et se faire hara-kiri.

Tel fut le paradoxe de ce procès honteux et passionnant : on a tremblé à l'idée de comprendre comme à celle de punir et la grâce n'a été accordée que parce que la compréhension avait été refusée. Cela est sûr: un seul mot d'explication, même timide, eût-il été prononcé, le curé d'Uruffe aurait été condamné à mort sans l'ombre d'une hésitation. C'est

au silence seul, au sien d'abord qui fut admirable, et à celui de tous qu'il dut de sauver sa tête. Si quelqu'un parlait, il était perdu. Entre l'accusé, l'accusation, la défense, la Cour et les jurés, il y avait comme un pacte tacite: avant tout, laisser l'Église en dehors de l'affaire. Donc taire l'essentiel, ne rien dire de ce qui, à nos yeux à nous, eût pu précisément justifier qu'on découvre à l'abbé Desnoyers des circonstances atténuantes : recrutement et formation des prêtres, discipline des séminaires, célibat des curés, chasteté, relations du curé de campagne avec la hiérarchie, possibilité pour lui de dévoiler ses difficultés à un supérieur, etc. Ne pas essayer surtout de comprendre ce que peut être une vie de prêtre, en pleine campagne lorraine, dans la seconde moitié du xx' siècle, ne pas se demander non plus ce que pouvait signifier « croire » pour ce ministre de Dieu, capable à la fois d'exercer son sacerdoce avec une efficacité redoutable et de se faire masturber, soutane haut levée sous la table familiale, par la main d'une fillette de treize ans et demi, la sœur même de celle qu'il allait assassiner.

Il n'est pas question de vouloir faire ici un exemple de ce crime, d'en nier le caractère monstrueux, mais M' Gasse, l'avocat du curé d'Uruffe, possédait dans son dossier des lettres de prêtres, belles et pathétiques, reçues depuis l'arrestation de Desnoyers. Sans dissimuler l'horreur que leur inspirait le meurtre de Régine Fays, tous demandaient pourtant la grâce de leur confrère et suppliaient son avocat de se changer, pour mieux le défendre, en accusateur de l'Église romaine, de faire le procès de la hiérarchie, qu'ils rendaient responsable au premier chef du crime d'Uruffe. Ces lettres de prêtres qui n'hésitaient pas à invoquer leur propre expérience, leurs propres chutes, qui dénonçaient les vocations forcées et l'impossibilité pour un jeune paysan de sortir de l'engrenage, posaient les vrais problèmes et, qu'on le veuille ou non, généralisaient au moins les contradictions sauvages dans lesquelles s'était débattu, dix années durant, l'abbé Desnoyers. Entre les mains d'un défenseur fou, c'est-à-dire assez amoureux de la vérité pour faire guillotiner son client, de tels témoignages - quelques prêtres en rupture d'Église proposaient même de venir déposer - eussent été de la dynamite. Mais M' Gasse est un bon avocat, il n'a pas rompu le pacte de silence: les lettres de ces gauchistes sont restées dans sa serviette.

Et le curé assassin, dans son box, aurait eu le droit de penser que le

procès qu'on lui faisait justifiait rétrospectivement son crime: car lui aussi tenait à laisser l'Eglise en dehors du coup. Le meurtre de Régine Fays, nous le verrons, n'a aucun sens si on l'explique par un simple souci égoïste de sauvegarde personnelle. C'est d'abord sa peau politique, l'honneur du clergé et paradoxalement son honneur de prêtre que Desnoyers tenait à sauver. C'est la raison d'État, une sorte de « raison supérieure d'Église », susceptible à ses yeux de tout couvrir et dont il s'était fait à la fois le juge et l'instrument, qui a armé les bras de ce paysan terrorisé et tout-puissant. En ce sens, le curé d'Uruffe a eu vraiment le procès de son crime: tout s'est passé comme si, entre les protagonistes de la comédie de Nancy, une conspiration s'était nouée pour le juger sans dire un seul mot de l'Église.

Pourtant, il ne s'agit pas d'une conspiration de type simple, d'un complot au sens ordinaire où les conjurés décident ensemble et à l'avance de la fin à atteindre pour jouer ensuite, cyniquement, le rôle qu'on leur a assigné. Cette éclatante conspiration du silence ne fut au contraire ni concertée, ni cynique, ni machiavélique: à la lettre, elle n'a été voulue par personne. Si à la clarté, en effet, chacun avait quelque chose à perdre, si tous avaient des raisons de faire le silence, ces raisons n'étaient pas identiques et l'enjeu du procès changeait du tout au tout selon qu'on l'envisageait du point de vue de la défense, du point de vue de l'Église ou de celui de la droite, symbolisée par le corps des avocats généraux. Sur le verdict à rendre - mort ou indulgence - aucun accord n'était réalisé: la défense et l'Église se taisaient pour mieux sauver le prêtre, la droite au contraire pour mieux le condamner. Mais seul l'avocat qui faisait son métier s'intéressait directement à la tête de l'abbé Desnoyers. La droite et l'Église visaient d'abord autre chose, la même chose: sauver l'Église. À ceci près que la droite voulait sauver l'Église et que l'Église voulait se sauver elle-même, à sa façon. Trois desseins différents qui, pour se réaliser, exigeaient tous le silence. Mais aussi trois silences, incroyablement bavards, et qui ne bavardaient pas du tout de la même manière. Pour la droite - et par droite il faut surtout entendre la grande bourgeoisie catholique - le sauvetage de l'Église consistait essentiellement à trancher tous les liens qui rattachaient à elle le prêtre assassin, à détruire la consubstantialité du prêtre et de l'Église, à expulser l'Eglise du prêtre et le prêtre de l'Église. Il fallait à la limite, que l'abbé Desnoyers n'ait jamais été curé, sinon c'était l'Église tout

entière qui en sa personne comparaisait au banc des accusés. Opération difficile et de style magique, magnifiquement réalisée par *Le Figaro* qui n'hésitait pas à tirer: « Guy Desnoyers, l'assassin d'Uruffe, est jugé aujourd'hui. » Un vulgaire ivrogne, un quidam de fait divers, ce Desnoyers qui, pendant plus de dix ans, avait baptisé, marié, administré les ouailles de trois paroisses! Incrédule et stupide, la droite, pour sauver l'Église, commence par la réduire à sa fonction de « pilier de la société », se débarrasse allégrement de la valeur des sacrements et n'aperçoit pas que, dans ces conditions, le pilier en question ne repose plus que sur du sable. Mais les gens du parti de l'ordre, les dames patronnesses, celles qui ont leurs pauvres et leurs œuvres, s'en foutent: il n'y a pas de mauvais prêtres. Il y a de bons prêtres ou pas de prêtres du tout. Il faut éviter que le scandale rejaillisse sur l'Église, lui garder les mains pures: le seul moyen, c'est de noircir radicalement, originellement pour ainsi dire, celles de l'abbé Desnoyers, c'est de le rendre impossible.

La logique du manichéisme, exorcisante et rétroactive, joue à plein ici: se demander comment on devient un mauvais prêtre ou un prêtre assassin, accorder que le curé d'Uruffe, jeté à treize ans dans les séminaires et resté vierge jusqu'à vingt-six, puisse avoir une histoire, c'est reconnaître du même coup qu'il y a des vocations incertaines, forcées ou absentes, que l'Église peut transformer des hommes en criminels et qu'elle est responsable de ces métamorphoses; c'est poser au moins ces problèmes et accepter que l'Église soit interrogée. Mais si l'abbé Desnoyers était déjà coupable avant même d'être prêtre, s'il est criminel de toute éternité comme d'autres sont traîtres ou flics, s'il n'est rien qu'un corps étranger, une fantasmagorie, un cauchemar ayant pris un jour la figure du prêtre, l'Église est hors de cause et le bel ordre n'a jamais cessé de régner. Il est alors non seulement possible mais nécessaire de le guillotiner: une fois tranchés magiquement les liens qui unissent le curé à son Église, il convient encore de les trancher réellement. Telle est la fonction du couperet: il expulse le prêtre de l'Église, il restaure l'ordre, mais en même temps il fait la preuve de l'altérité absolue du mauvais prêtre, il signifie qu'il n'a jamais été prêtre, donc que l'ordre était pour ainsi dire restauré d'avance, de toute éternité lui aussi. La formule de cette chirurgie fut donnée par l'avocat général dans son réquisitoire. Index pointé sur le maigre cou du curé éventreur,

il tonna : « Coupez le rameau pourri et l'arbre n'en jaillira que plus haut. » Forte métaphore qui, si on cherche à l'interpréter littéralement, conduit à des contradictions sans fin. Mais son sens était clair: il fallait, pour la sauvegarde et le prestige de l'Église, couper la tête de Desnoyers.

En vérité, la droite pense moins à la sauvegarde de l'Église qu'à sa propre sauvegarde, à celle de l'ordre en général. Ou plutôt pour elle, c'est pareil, elle ne peut dissocier l'Église d'elle-même, elle agit comme si elle était l'Église, elle se substitue à elle et ne s'imagine vouloir ce que veut l'Église que parce qu'elle a commencé par lui prêter sa propre idéologie, cynique et myope. Le point de vue de la droite est simple: les curés de campagne - on le sait - couchent avec leurs servantes; chaque année, on le sait aussi, des prêtres sont condamnés (mais la presse en parle à peine) pour attentats à la pudeur, et les lupanars pour cardinaux sont un thème de plaisanterie en vogue dans les salons bourgeois. De cet état de choses on s'accommode parfaitement à la condition que cela ne se sache point publiquement. Or le curé d'Uruffe, par son crime, par l'étrange baptême du nouveau-né arraché au ventre de sa mère, par la vie affolante qui a été la sienne, non seulement publie le scandale, mais situe celui-ci à un niveau de profondeur insoupçonné. Pour qu'un tel homme soit possible, il faut qu'il y ait de la gangrène dans l'Église. Dieu, croyance, péché, sacerdoce, relations avec les supérieurs, dont il est inconcevable qu'ils n'aient pas arrêté les frais avant le crime, alors que la conduite de Desnoyers était archiconnue et qu'ils avaient été avertis à plusieurs reprises, etc., le curé d'Uruffe met tout cela en question.

Que fait la droite face au scandale? Elle se tait et elle guillotine, elle expulse le monstre. La raison d'État commande: on nie tout en bloc. Ça n'existe pas. Et elle sait bien que sa justice ne sera qu'une parodie. Mais il faut ce qu'il faut: c'est cela ou le scandale, définitif, radical, irréparable. Le parti de l'ordre ne connaît pas de moyen terme. Mais la droite n'est qu'une taupe qui fait exactement le contraire de ce qu'elle croit faire. Car, pour étouffer un scandale elle en provoque un autre, celui-là intolérable aux yeux de l'Église, infiniment plus intolérable en tout cas que le premier: en tranchant en effet tous les liens qui unissent à l'Église le curé d'Uruffe, en guillotinant le prêtre, la droite dénonce

d'une façon éclatante ses propres liens avec l'Église, elle dit la vérité sur ses rapports avec l'Église, elle proclame le caractère de classe de l'Église, elle réduit celle-ci au rôle de satellite du pouvoir, à son squelette de pilier de l'ordre bourgeois.

A cette collusion l'Église a tout à perdre, à la fois son prestige, ce prestige que la droite s' imagine sauver, et sa raison d'être. Compromise par le curé d'Uruffe, elle ne veut pas de cette alliée, plus compromettante encore avec son silence de souliers à clous. Le silence, elle le souhaite aussi, car elle ne tient nullement à ce qu'on s'explique au grand jour, à ce que soient dévoilés sa gangrène et les vrais mobiles du prêtre, mais elle va marquer, par tous les moyens en son pouvoir, que son silence à elle a un tout autre sens que celui de la droite. Et, ce qui est la même chose, elle va entreprendre de sauver le prêtre.

L'Église, c'est l'essentiel, se pose ici pour soi, en tant que puissance autonome ayant son ordre propre à sauvegarder; elle mesure que la mort du prêtre aurait pour elle, sur tous les plans, des conséquences graves. Et tout d'abord elle veut sauver Desnoyers exactement pour les raisons mêmes qui font que la droite veut le guillotiner : parce qu'elle est coupable et qu'elle se reconnaît telle, parce que Desnoyers, tout criminel qu'il soit, n'est qu'un lampiste et que sa culpabilité est celle de l'Église tout entière, évêques, cardinaux, pape et jésuites compris, bref parce qu'elle sait que ce procès est son procès. Si l'Église, comme le veut la droite, faisait de Desnoyers un bouc émissaire, une brebis galeuse, si, contre l'évidence, elle l'expulsait de son sein et se lavait les mains du crime d'Uruffe, non seulement elle dévoilerait cette culpabilité au lieu de la masquer, mais surtout elle lui conférerait un caractère temporel, humain, crapuleux presque, qui la mettrait elle-même en tant qu'Église dans le cas de tomber sous le coup de la justice des hommes. Se désolidariser en effet de Desnoyers, misérable curé de campagne, le livrer sans combat au bourreau, c'est très exactement le « donner », comme on donne un complice pour se soustraire soi-même à la justice; c'est du même coup, pour l'Église, reconnaître qu'elle relève, comme l'Armée ou la Police, d'un tribunal humain, c'est admettre qu'elle est, au même titre que Desnoyers, justiciable de la justice humaine. Laïciser le crime de Desnoyers, désacraliser l'assassin, c'est désacraliser toute l'Église, la réduire à l'institution, séculariser sa

culpabilité et autoriser qu'on raisonne sur elle comme le font les athées ou les marxistes, en oubliant Dieu. Autrement dit, si l'Église nie toute participation au crime d'Uruffe, si elle rejette sur le seul Desnoyers la responsabilité du meurtre, si elle plaide non coupable, elle devient paradoxalement justiciable. Si, au contraire, elle commence à annoncer, dans toutes ses églises et ses cathédrales, que l'homme qu'on va juger est bien un prêtre, qu'il reste prêtre, si par mille chemins de croix et expiations, elle proclame sa solidarité avec lui et marque d'une façon éclatante qu'elle ne l'abandonne pas, si elle s'installe à ses côtés dans le box des accusés, si elle souffre avec lui, de lui, par lui, en lui, elle indique à sa façon que la culpabilité du prêtre est également la sienne. Mais alors, cette culpabilité change de sens: de brebis galeuse, Guy Desnoyers se change en brebis égarée et c'est tout l'Église qui s'égare en lui. Bien sûr, Desnoyers est coupable et vous pouvez le juger, mais quoique vous fassiez, il n'est pas justiciable de votre justice. La culpabilité d'un prêtre ne pourra jamais être celle d'un homme. La preuve c'est que je suis là et qu'en le jugeant vous jugez l'Église. Ainsi en endossant le crime du curé d'Uruffe, en s'accusant avec lui, l'Eglise récuse radicalement la justice humaine. Plus encore: d'accusée, elle se fait juge, elle se pose comme le vrai tribunal, le seul qui soit capable de sonder les reins et les cœurs ou qui, mesurant plutôt l'insondabilité absolue des reins et des cœurs, commence par opposer à toute justice le « Ne jugez pas, vous ne serez point jugé » des Évangiles.

Mystère et terreur. Tandis que la droite étouffe le scandale, l'Église l'hypostasie.

Le scandale du prêtre est celui de l'Église, celui de tous les hommes. La culpabilité du prêtre s'agrandit aux dimensions de l'infini, elle devient opaque. L'Église elle-même devient opaque, il y a en son cœur des gouffres, des vertiges, des ombres terribles, des possibilités infinies de chute, du Mal mêlé au Bien, du Mal qui est le Bien, du Bien qui est le Mal. Le manichéisme épurateur de la droite est loin, très loin. Le sacré - mystère de la chute et de la rédemption - se récupère en totalité: jamais sa présence ne fut aussi sensible, dans toutes la Lorraine, qu'au cours de ces journées. Il y avait presque de la sorcellerie dans l'air. Taré, gangrené, souffrant, victorieux, magnifique, le grand corps de l'Église se rassemblait, se mobilisait, se réunifiait avec ses évêques, ses

curés de campagne, ses diacres et sous-diacres, ses légions de fidèles, ses Bergeronnettes, ses Enfants de Marie, ses bigotes, ses Tartuffes, ses saints héroïques et toutes ses Bernadettes autour du maigre visage pâle du curé assassin. Onctueux genoux d'évêque qui s'usaient sur les dalles glacées de la cathédrale de Nancy, haltes piétinantes, piaffantes de piété, devant toutes les stations du chemin de croix (« une atmosphère folle », disaient les journaux) et ces chœurs, ces voix pures des filles de Marie de la paroisse d'Uruffe, qui, dans la petite église reconstruite des mains mêmes de l'abbé activiste qu'était Desnoyers, chantaient et expiaient pour lui, rassemblées autour de leur nouveau curé, encore plus jeune et beaucoup plus beau que le précédent.

Et il suffisait d'assister aux dépositions des deux paysannes que sont la mère de Régine Fays et Michèle Léonard à qui Desnoyers, avant d'assassiner Régine, avait fait un enfant et dont il a littéralement brisé la vie, pour comprendre que l'Eglise ne pouvait pas laisser guillotiner son ministre. En larmes, secouées de sanglots, toutes deux, avec le naturel plus parfait, continuaient à l'appeler « Monsieur l'Abbé ». Et elles le faisaient aussi bien lorsqu'elles s'adressaient au président que directement à lui. Le prestige de Desnoyers en tant que prêtre restait pour elles intact. Il était en civil, mais elles le voyaient en soutane. Il était impensable qu'il soit défroqué. Le seul témoin d'Uruffe qui osa appeler Desnoyers « Desnoyers » (à part les gendarmes, il n'y en avait d'ailleurs pas d'autres), fut le maire: un notable. Et encore le faisait-il avec une drôle de gêne dans la voix, comme s'il n'était pas sûr d'avoir droit à cette audace, pas du tout avec l'abjecte superbe du Figaro. Desnoyers guillotiné, un prêtre guillotiné dont on ne pouvait en aucun cas faire un martyr, ç' eût été en vérité, dans toutes les campagnes françaises, le seul siège réel de la puissance de l'Eglise dans notre pays, un coup mortel porté au prestige de toutes les soutanes, c'était dénoncer tous les prêtres comme *guillotinables*, lever leur immunité divine, contester les sacrements, ébranler le *Tu es sacerdos in æternum* des ordinations, bref la fin du sacré. Et l'Eglise, avec raison, pensait d'abord à ses campagnes.

Mais elle pensait aussi à ses curés de campagne, à son bas clergé. La solidarité de celui-ci envers Desnoyers fut totale et spontanée. Elle se manifesta dès que fut connu le crime, et l'assassin, pendant les quatorze

mois qu'il passa en prison avant d'être jugé, ne cessa de recevoir, venues de toutes les paroisses de France, des lettres de confrères. Ce n'étaient pas du tout des lettres de gauchistes, d'hérétiques en puissance, de révoltés contre la hiérarchie, de défroqués ou de futurs défroqués. Non, ceux-là s'adressaient uniquement à l'avocat, ils se proposaient comme témoins et souhaitaient que le procès de l'Église soit fait ouvertement. Les autres ne disaient rien de semblable: ils parlaient d'amour, ils exhortaient Desnoyers à la prière, à la ferveur, ils lui racontaient la messe qu'ils avaient célébrée le dimanche précédent, « une belle messe », dans cet étonnant langage, spiritualiste et matérialiste en même temps, qu'ont les dévots sûrs de leur foi; ils lui parlaient son langage à lui, le seul qu'en vérité il ait jamais parlé, le seul qu'il ait jamais été capable de comprendre. Ces prêtres, comme Desnoyers, étaient des respectueux. Ils n'attaquaient pas l'Église, ils ne protestaient pas, ils n'approuvaient ni ne réprouvaient le crime, ils le passaient sous silence. Aucun n'a jamais demandé à Desnoyers un mot d'explication. Cela veut dire, non pas bien sûr que chacun d'eux, pour son compte, aurait pu tuer Régine Fays, mais que tous reconnaissaient dans le crime un crime de prêtre, le crime d'un semblable. L'acte de Desnoyers ne pouvait pas les soulever d'horreur comme il soulevait d'horreur les profanes parce qu'il leur était d'abord familier. Et cette familiarité que tous - non pas tous ensemble, mais chacun pour soi - entretenaient avec le crime impliquait le silence. S'ils avaient pu parler, s'ils avaient éprouvé le besoin de parler, de nommer le crime, la familiarité précisément aurait été brisée: solliciter, même le plus timidement du monde, une explication, c'est déjà la recevoir, c'est en finir avec le règne de la solitude et du secret, c'est s'étonner, contester, prendre ses distances; cela signifie deux prêtres qui osent se regarder en face, confronter et poser leurs problèmes dans un langage neuf, bref c'est de l'activité fractionnelle.

Et ces respectueux qui n'avaient nul besoin, pour le comprendre, que Desnoyers s'explique, ne tenaient pas non plus à ce qu'il parle devant ses juges: « Mon fils, lui écrivait l'un d'eux, un vieux curé chargé de foi et d'expérience, n'ajoute pas à ta faute le péché d'orgueil en essayant de l'expliquer. » C'est qu'ils se sentaient menacés par lui, menacés non pas tant dans leur prestige, leurs prérogatives ou leur situation matérielle que dans leur réalité la plus intime, à ce niveau où presque tous, pour

pouvoir continuer à vivre et supporter la très réelle difficulté d'être prêtre, doivent absolument découvrir, dans le secret et la solitude, des accommodements avec le ciel, à ce niveau où la foi militante se change inévitablement, chez la plupart, en mauvaise foi. Vaine crainte: Desnoyers n'est pas de la race des parleurs. Ces lettres prêchaient un convaincu, elles ne faisaient que le fortifier un peu plus dans ce qu'il avait toujours été, elles le préparaient davantage encore à être l'accusé qu'il fallait qu'il soit pour que l'Église puisse réussir sa périlleuse opération de sauvetage.

Mais ces correspondants, ces frères de Desnoyers, ces curés soumis qui comprenaient son crime étaient plus dangereux pour l'Église que les hérétiques décidés à porter témoignage sur l'horreur de la condition de prêtre. La guillotine eût littéralement frappé de stupeur le bas clergé. A ces campagnards qui savent que le Bien, pris à la rigueur, est impossible et désolant et qui, au moins autant que leurs fidèles, ont besoin d'indulgences, elle eût soudain imposé une image prométhéenne et terrorisante de leur état, qui eût rendu intenable l'exercice de leur ministère ou les eût révoltés. Car, à tort ou à raison, ils auraient senti qu'à travers le crime on punissait aussi autre chose que le crime, ce qui précisément avait conduit Desnoyers à tuer: les fornications, les caresses, les baisers à la sauvette dans un coin de presbytère, bref leurs propres chutes, leur lot à tous, leur existence quotidienne. Si, à l'horizon de leurs fautes, sanctionnées et rachetées jusque-là par des chapelets égrenés, des pater, des ave, des jeûnes ou des cilices selon les cas, ils doivent voir désormais se profiler l'ombre de l'échafaud, l'état de prêtre alors est-il possible puisque, comme l'écrit l'un d'eux, « il y a la nature qui ne cale jamais » ? Vies dangereuses: il faut les imaginer tous, curés quadragénaires ayant victorieusement passé le cap des tempêtes, jeunes abbés ascétiques, spiritualistes au cœur incendié par les voluptés du confessionnal, assiéger leurs évêchés en réclamant une prime de risque.

On le voit: même si le haut clergé n'avait pas eu ses raisons à lui de vouloir le sauver, la solidarité du bas clergé avec Desnoyers lui imposait de le faire. De ce point de vue, l'attitude de l'Église doit être comprise comme une réconciliation du haut et du bas clergé par-dessus la tête de la bourgeoisie. Mais il y avait encore autre chose:

Desnoyers n'était ni libertin ni cynique; c'était un croyant, un curé de campagne, rongé jusqu'au cœur de mauvaise foi et, justement parce qu'il croyait, plus inapte que tous les autres à s'accommoder de ses fautes. Il péchait, il ne cessait pas de pécher, mais il refusait de toutes ses forces, nous le verrons, l'état de péché, il ne supportait pas d'institutionnaliser ses faiblesses, il ne pouvait se résoudre à décider qu'il y avait dans ses besoins une part légitime. Capable de se dire: « C'est ainsi, mon ami, tu es un prêtre à qui il faut des femmes, prends-en ton parti et fais ce qu'il faut », il eût pu aussi bien entrer en civil dans une pharmacie pour y acheter des préservatifs, faire carrière et devenir pape. Cette forme de cynisme, cette liberté de soi à soi est un privilège qui ne s'acquiert évidemment pas dans les séminaires pour petits paysans: les prêtres qui savent faire en eux la part du diable sont d'abord des enfants de la bourgeoisie. Et l'Église ne tenait nullement à ce que ses curés de campagne se mettent soudain à penser que l'impunité dont jouissent les privilégiés de la hiérarchie vient d'abord de ce qu'ils ne sont jamais acculés à commettre des crimes.

L'Église donc avait toutes ces raisons de sauver Desnoyers. Il faut examiner maintenant comment elle a réussi à faire, puisque le verdict n'était pas du tout joué d'avance, puisque la droite voulait la mort et que l'avocat général, dès le début de son réquisitoire, se prononça de la façon la plus nette contre toute indulgence et demanda avec force la tête du prêtre. Mais c'est d'abord grâce à l'avocat général précisément qu'elle y est parvenue, grâce à cet homme qui avait si visiblement tout compris qu'il n'éprouva pas le besoin, pendant tout le procès, de poser une seule question, ni aux témoins, ni à l'accusé; grâce à la façon dont le procès avait été préparé par les magistrats français; grâce au président, un homme d'ordre celui-là aussi, qui, pour « couvrir » l'Église, mena avec un brio remarquable l'interrogatoire le plus parodique auquel on ait jamais assisté dans une cour d'assises; grâce à toute la droite, pressée d'en finir avec ce « regrettable » procès.

Ils croyaient servir l'Église : ils l'ont effectivement servie en ce sens que c'est l'Église qui se sert d'eux du commencement à la fin des débats, volant, aliénant littéralement le sens de leur action, conférant à leur silence une tout autre signification que celle qu'ils lui donnaient. Leur dessein était clair et irréalisable: juger Desnoyers comme s'il

n'était pas prêtre, donc escamoter la vie de l'accusé, passer sous silence les vrais mobiles du crime et surtout, surtout, éviter de tomber dans ce qu'ils appellent la psychologie, cette aventure.

Le procès ne dura que dix heures, plaidoiries et réquisitoire compris - un record -, mais il fallait tout de même les remplir, parler de quelque chose. De quoi? Du crime évidemment, mais du crime dénudé jusqu'à l'os, réduit à sa seule matérialité : position des corps, dimension des blessures, sens de l'éventration, heure, lieu, etc. On s'appesantit longuement, follement, sur toutes ces circonstances, déjà archiconnues, reconnues, proclamées dès le premier jour par l'accusé lui-même, dans une tentative ahurissante pour métamorphoser le crime en hasard objectif, en crime objectal, à la Robbe-Grillet. Terrain solide: un homme avait tué, à telle heure, en tel lieu, de telle manière. C'était du certain, et cela avait en outre l'avantage d'envoyer plus sûrement Desnoyers à l'échafaud parce qu'il est vrai que les circonstances matérielles du meurtre sont particulièrement horribles.

Dix témoins seulement avaient été cités, dont deux gendarmes, un commissaire de police, un médecin légiste, le maire d'Uruffe qui exposa comment il avait passé la nuit du crime, dans son lit d'abord, dans la rue ensuite, après que Desnoyers lui eut demandé l'autorisation de sonner le tocsin, et trois psychiatres. Il n'y eut que deux dépositions provenant de personnes ayant directement ou intimement connu le curé: celles de Michèle Léonard et de la mère de Régine Fays. Celles-là, il était vraiment impossible de les éviter.

Aucun prêtre, bien entendu, n'avait été appelé à témoigner, aucun des maîtres de Desnoyers au séminaire, aucun membre de sa famille, aucun instituteur, aucune des paroissiennes de Blamont, de Rehon ou d'Uruffe, qui furent ses maîtresses pendant plus de dix ans, aucun de ceux qui auraient pu nous restituer les rumeurs, les chuchotements, et l'étrange complicité de tous, cette obstination de cloportes à taire ce qui était connu de chacun, l'étonnante responsabilité collective du village d'Uruffe tout entier dans le meurtre de Régine Fays.

Bien sûr, on a parlé un peu de la vie de Desnoyers, mais seulement à travers ce qu'on nomme l'« enquête de moralité », effectuée par le

commissaire de police. Le huis clos avait été prononcé et ce qu'on apprenait était tout de même si stupéfiant qu'on pouvait penser que le président allait enfin obliger le prêtre à sortir de son mutisme. Mais on nageait dans l'humour: tout allait de soi, là encore s'opérait la réduction à l'objectif, il n'y avait rien à comprendre, pas de questions à poser. Joyeux, le commissaire de police s'installait en pleine paillardise, Desnoyers se changeait sous nos yeux en frère rabelaisien, les jurés se prenaient à sourire et on oubliait qu'au bout du compte il y avait un crime, une éventration, une défiguration et un baptême.

Blamont : sa première cure (en 1946). Il est vierge, à vingt-six ans, vicaire, et vient d'être ordonné prêtre. Elle est vierge aussi, elle a seize ans, elle s'appelle Madeleine. Il est reçu dans la famille. Il la fait femme, elle le fait homme, à la sauvette, dans une encoignure. Son curé soupçonne quelque chose, le met en garde, puis obtient qu'on le change de cure. Desnoyers part pour Rehon. Il a là d'autres aventures, mais il continue à voir Madeleine, régulièrement. Enfin elle se marie. C'est lui qui prononce le discours d'usage. Il avoue s'être senti « un peu gêné ». Le mari, militaire, part bientôt en Afrique du Nord. Desnoyers le cocufie. Ses relations avec Madeleine vont durer dix années, jusqu'en octobre 1956, quelques jours avant le meurtre de Régine. La caractéristique de l'abbé, c'est en effet qu'il ne rompt jamais: il garde toutes ses maîtresses à la fois. C'était assez important pour qu'on s'en étonne. Personne ne l'a fait.

Rehon. Il court nuitamment administrer les derniers sacrements à un père de quatre enfants. La veuve, quinquagénaire, se donne à lui, auprès du cadavre et devant deux verres de vin, quelques minutes après l'extrême-onction. Il la garde elle aussi jusqu'au crime. Elle lui donne de l'argent, 50000 francs une première fois pour le toit de l'église, 150 000 francs une deuxième fois pour qu'il puisse s'acheter une 4-CV, ce qui permettra à l'avocat de la partie civile de le traiter stupidement de maquereau. C'est un curé moderne.

Uruffe. Il n'est plus vicaire, mais curé responsable, parfaitement libre, sans surveillance. Le commissaire de police n'a pas voulu citer leurs noms. Mais elles sont nombreuses: quinze ans, seize ans, dix-sept ans. À l'une d'elles il fait sa première communion, puis un an plus tard, au

cours d'une partie de cartes chez les parents, il se livre, dit le commissaire, à « des jeux qui relèvent de la plus vulgaire lubricité ». Les parents le chassent, mais se taisent. Il faut, décide l'abbé, montrer la

Récit d'une bigote au même commissaire

mer à mes petites Lorraines, les « Bergeronnettes » d'Uruffe avec leurs jupettes blanches. L'année précédente il y a eu un voyage à Lourdes, avec longues extases près des béquilles de Massabielle. Cette fois, ce sera la Côte d'Azur. On part donc, joyeuse petite troupe: le curé, les Bergeronnettes, plus quelques bigotes increvables qui sont de tous les voyages. Une plage, près du Lavandou. C'est une plage pauvre, sans cabines et l'abbé a décidé qu'on se baignerait. Bras largement ouverts il étend sa soutane en paravent comme un homme-oiseau, et les Bergeronnettes se déshabillent derrière lui, à l'abri des regards. Son dos à lui est tourné, mais son visage oblique. La bigote vient à passer, elle voit ces tendrons, nus comme des vers, à l'ombre de l'abbé qui se rince l'œil, elle comprend, pousse un cri et s'évanouit. Mais elle ne parlera qu'après le crime.

À la plus jeune sœur de Régine Fays il a fait faire aussi sa première communion.

Il vient souvent chez les Fays prendre le café et jouer aux cartes: Régine est déjà sa maîtresse. Mais elle est en courses et la mère à la cuisine. Il est seul à la table familiale, avec la petite. Alors ils font des jeux de main: elle relève la soutane, masturbe l'abbé, qui probablement jouit à toute vitesse sous le regard de Dieu, et lui, fourrage dans le corsage encore informe de l'enfant. Le bon président consent tout de même à s'indigner: « Est-ce vrai, Desnoyers ? - Oui. - Combien de fois ? - Plusieurs. - Mais encore ? - Une vingtaine. »

Assez pour la paillardise. Nous reviendrons sur les relations de Desnoyers avec Michèle Léonard, plus dramatiques celles-là, puisque, comme dans le cas de Régine Fays, il y avait un enfant en jeu, et que la conduite du prêtre en cette occasion fut la répétition générale de celle qu'il allait adopter à l'égard de Régine: conduite meurtrière également, mais meurtre symbolique, meurtre blanc. L'objectal, ici, fait faillite: il

faut comprendre dans sa totalité la vie de Desnoyers et lui reconnaître un sens.

Vint le tour des psychiatres de déposer. C est alors que cette volonté de ne rien entendre se manifesta de la façon la plus éclatante, la plus scandaleuse. Et pourtant ils témoignèrent eux aussi à huis clos. Tous trois déclarèrent Desnoyers responsable: ni épilepsie, ni amnésie après le crime, ni sadisme, ni lutte intense, ni « épisode confusionnel ». L'avocat essaya de les entraîner vers les sables mouvants de la psychologie. Deux s'y refusèrent pour l'honneur de la psychiatrie. Le dernier consentit avec une moue de dégoût. On apprit ainsi, ce dont on se doutait, que Desnoyers était une conscience coupable, avait un sens très vif du bien et du mal, était à la fois activiste et introverti, qu'il avait considéré les psychiatres comme des supérieurs pendant tout le temps qu'avait duré leur examen, que son comportement sexuel se caractérisait essentiellement par un défaut de maturité, que ses instincts sexuels n'étaient pas intégrés à sa vie sentimentale et affective, bref qu'il sublimait fort mal. Après quoi, cet audacieux déclara: « Desnoyers au début s'est montré très réticent, mais nous l'avons interrogé avec patience et, finalement, il a consenti à nous faire des révélations très précises et très éclairantes sur sa vie sexuelle proprement dite. Si quelqu'un désire me poser des questions, je répondrai très volontiers puisque nous sommes à huis clos. »

C'était important, non? On tremblait d'espoir. Mais le président, pour sa part, n'avait pas de questions à poser. Il interrogea du regard l'avocat général: «Je m'en rapporte à la Cour », répondit celui-ci dans un mouvement d'hermine. Le défenseur? Pas de questions. La partie civile? Inutile. Les jurés? Muets. Le psychiatre se retira, vexé.

Humour. Absurde. Gestes dépouillés de leur sens. Une suite d'événements purs.

Telle apparut la vie de Desnoyers grâce à la parfaite pudeur de ceux qui le jugeaient, à leur volonté farouche de ne pas compromettre l'Église. Et c'est ce qui permit à celle-ci de le sauver: car l'Église changea le non-sens en excès de sens, les débordements de la nature en manifestation du surnaturel, elle installa dans le prétoire une terreur

sacrée, insistant précisément sur ce que le crime nu avait d'horrible pour signifier aux jurés qu'il dépassait l'entendement ordinaire des hommes, pour leur dénier le droit et la possibilité de juger. Du silence de la droite, elle fit un silence infernal. A la lettre, le silence de l'Eglise faisait un bruit d'enfer: c'est le Diable lui-même qui était dans le box de l'accusé et les voies du Diable, comme celles de Dieu, sont impénétrables. A ces hommes qui n'avaient pas osé juger Desnoyers en homme parce que la seule façon qu'ils auraient eu de le faire eût été de le juger en prêtre, l'Église répondait avec une logique de fer: « Ça ne vous regarde plus. La prêtrise vous échappe. Ce crime n'est pas de votre ressort, vous avez reconnu vous-mêmes implicitement que vous n'aviez pas droit à la parole. Vous avez tu la vérité pour qu'on ne sache pas que l'Église est humaine, trop humaine. Je vous dis moi que cette vérité est de type abyssal. »

L'hypostase est accomplie : l'Église, tous ses ministres et Desnoyers lui-même sont surhumains. Le mystère règne et on passe directement du crime à Dieu. Tremblez, jurés, le ciel vous regarde. Ne prenez pas la place de Dieu, il est seul juge et il juge les juges. Il est vrai: les sept jurés de Lorraine, des catholiques, qui devaient décider du sort de Desnoyers, furent terrorisés.

Mais, demandera-t-on, où était l'Église dans ce procès laïque et républicain?

D'abord, je l'ai dit, dans les cathédrales et les églises de campagne, où se célébraient les messes, les chemins de croix, les cérémonies expiatoires, contrepoint du procès aussi important que le procès lui-même.

L'Église, c'était aussi l'aumônier de la prison de Nancy, grand corps lourd et noir de curé espagnol, qui veillait sur Desnoyers comme il ne l'avait sans doute jamais fait pour aucun accusé, avec une sollicitude jalouse, ostensible, offensive presque. Crucifix brandi, il le sortait lui-même du fourgon cellulaire, faisait face avec lui aux photographes, l'escortait jusqu'à son box, puis le reprenait à la fin des audiences: tous deux, le prêtre en civil et la soutane noire, semblaient partager un secret formidable.

L'Église avait encore pour elle la composition du jury. Le calcul des probabilités, aidé du droit de récusation de l'avocat, dont il usa jusqu'au bout, faisait qu'en pays aussi catholique que la Lorraine la majorité des jurés ne pouvait qu'être catholique. En fait ils l'étaient tous. Cinq appartenaient même à l'Action catholique, dont l'un à titre de président. Il est impossible de savoir si l'Église a exercé sur eux une pression directe. Mais ce n'était pas nécessaire: les forces douces agissaient suffisamment. Et il est sûr que si l'Église avait laissé entendre qu'elle souhaitait la condamnation à mort, ils n'auraient pas accordé les circonstances atténuantes.

Mais ces catholiques étaient aussi des propriétaires, des hommes d'ordre: ils ne tenaient nullement à ce qu'on fasse le procès de l'Église. Si l'avocat ou si Desnoyers lui-même avaient parlé, le réflexe de classe aurait joué immédiatement, et contre l'accusé. L'Église, en leur personne, se serait précipitée dans les bras de la droite: ils eussent envoyé le prêtre à l'échafaud. A partir de là, la plaidoirie de l'avocat, qui fut d'une efficacité parfaite, était tracée d'avance. Elle ne cessa d'osciller entre les deux pôles du chantage et de la terreur sacrée.

Chantage: Je laisse l'Église en dehors du coup. Je n'ai pas cité l'évêque de Nancy, je ne fais appel à aucun témoignage de prêtre. Je ne vous parlerai ni des séminaires, ni de la formation des curés, ni de la hiérarchie. Je n'attaque personne, je pourrais le faire. Mais à quoi bon? Le fond du problème est ailleurs.

Terreur sacrée: Desnoyers est un prêtre. Sa vocation, c'était l'Église. Il en était le ministre. Il en avait la clé. Il faut être prêtre pour le comprendre, lui, qui ne fait que répéter à son évêque: «Je ne dirai donc plus la messe» et qui, dans sa prison, prie du matin au soir comme un moine. « C'est un sorcier 1 qui a purifié l'Église de ses fautes et qui vit aujourd'hui dans la soumission la plus totale à ses chefs spirituels. » ... « Dieu qui permet tout n'a-t-il pas permis que cette déchéance satanique aille jusqu'aux extrêmes limites du scandale pour régénérer une discipline qui impose des contacts nouveaux entre le prêtre et ses fidèles ... afin qu'en sortent des moyens nouveaux de surveillance et de contrôle. » ... « Et, qui que vous soyez, ne touchez pas à la tête qu'un jour Dieu a choisie pour l'épreuve des hommes et l'épreuve des siens et

qui a reçu les huiles sacrées de l'ordination ... »

Et il termina sa plaidoirie par une véritable prière, invoquant la formule même du serment que prêtent les jurés avant de siéger : « *Devant Dieu* et devant les hommes. »

Mais l'Église, dans cette salle des Assises de Meurthe-et-Moselle, fut surtout, essentiellement, représentée par un homme, l'accusé lui-même: Guy-Marie-Louis-Henri Desnoyers, âgé de trente-sept ans, curé des paroisses de Blamont, de Rehon et d'Uruffe, coupable d'avoir assassiné une jeune fille de dix-neuf ans, de l'avoir éventrée et d'avoir, avec un petit couteau de scout, ouvert des plaies vives dans le visage d'un bébé pas encore né. C'est lui, nous allons le voir, qui fut le vrai terroriste de ce procès.

1. M^e Gasse employa le mot. Toutes ces phrases sont extraites de sa plaidoirie.

On comprit dès qu'il s'installa dans le box, entre ses deux gardes, visage mort incliné sur un dizainier à croix noire qu'il tordait entre ses doigts. Son costume étonnait : chemise blanche, sans cravate, à col ouvert, largement échancrée, petit veston noir, droit, étriqué qu'on aurait dit jeté à la hâte sur ses épaules, comme pour une course urgente. Et si on s'approchait, en se tenant debout tout contre le box, on découvrait que Desnoyers, au lieu de chaussures, portait des sandalettes, des sandalettes à lanières, des sandalettes de plein été. Tout cela avait un sens. C'était une parodie, une caricature de costume civil. Pour paraître devant ses juges, ce prêtre, qui n'avait plus le droit de porter la soutane, avait choisi d'indiquer, par tous les moyens en son pouvoir, qu'il n'était pas du tout un civil comme les autres, brossé, verni, coiffé, cravaté jusqu'à l'étranglement, à la façon des assassins ordinaires qui veulent faire « bonne impression ». Le curé d'Uruffe était tellement prêtre et si peu civil, si apparemment maladroit dans le choix de ses vêtements, qu'il semblait s'être trompé de saison. Le 24 janvier, à neuf heures du matin, quand s'ouvrirent les débats, la neige et la glace recouvraient Nancy.

Il est de règle que l'accusé n'intervienne pas pendant l'ennuyeux monologue fatrasique du président, qu'on nomme « interrogatoire » et

dont le vouvoiement n'appelle aucune réponse. Desnoyers cependant le ponctua à deux reprises, et d'une manière remarquable. « C'est l'abbé X... », dit le président, qui vous a donné l'idée de devenir prêtre. Vous avez accepté ... - Oui, de grand cœur », interrompt le curé. Et encore: « Votre père, un brave paysan, à qui il n'y a rien à reprocher, est mort cet été. - En juillet, hélas! », précise Desnoyers. Ce « hélas », dans la bouche d'un éventreur, pouvait sembler le comble de l'insincérité. Mais il n'y avait ni insincérité ni sincérité. C'était un mot de prêtre, un mot de professionnel, de spécialiste de la contrition. Lorsqu'il dit «hélas », Desnoyers est l'Institution qui a mission de réagir à la mort, à toutes les morts, par des paroles précises, il est celui qui a reçu mandat d'énoncer le regret. La question de savoir s'il est sincère ne se pose pas, ne peut pas se poser, ou plutôt, les autres, ses juges, peuvent bien se la poser et Desnoyers lui-même peut bien penser qu'ils se la poseront, cela n'a aucune importance. Ces soupçons n'existent qu'à un niveau empirique: en tant que soutane, Desnoyers est au-dessus de tout soupçon, au-delà de toute subjectivité, il est la Lettre sans esprit qui récuse tout esprit parce qu'il dit toujours ce qui doit être dit, parce qu'il fait toujours ce qui doit être fait. Le seul machiavélisme de Desnoyers est là, aussi bien pendant son procès que pendant sa vie, qu'au moment de son crime: un jusqu'aboutisme de son rôle de prêtre.

On s'est étonné qu'il ait prémédité son crime et qu'il l'ait en même temps si mal préparé, de façon si puérile que les soupçons devaient inévitablement et presque aussitôt se porter sur lui. Et cela d'autant plus que Michèle Léonard au moins savait qu'il était le père de l'enfant que portait Régine Fays (il le lui avait avoué) et qu'un bon moitié des habitants d'Uruffe avait des doutes. Mais c'est qu'on a raisonné comme si Desnoyers était un assassin ordinaire, qui pense justement qu'il sera soupçonné et qu'il aura, après le crime, à imposer par des faits irréfutables son visage d'innocent. Se forger un alibi solide, ce n'est pas se fabriquer pour le seul instant du crime un présent fictif, c'est être capable, dès avant le crime, de se penser après, c'est pouvoir imaginer son avenir en tant qu'avenir d'assassin et en prendre son parti. Or, c'est cela qui est rigoureusement impossible à Desnoyers : de même qu'il ne peut pas s'imaginer avec ses maîtresses en état durable de faute et qu'il n'y a jamais pour lui d'« après l'amour» avec ce qu'implique de consentement au péché le simple fait de rester allongé quelques

minutes au flanc d'une femme, de même il n'y a pas pour lui d'après le crime. Le meurtre accompli, Desnoyers restera ce qu'il était avant de le commettre, ce qu'il n'a jamais cessé d'être: un prêtre, une soutane, insoupçonnable. Entre l'avant et l'après, le temps a volé en éclats: le temps du crime comme le temps de l'amour n'est qu'un instant pur, une fulguration niée dans le moment même où elle se réalise. Et c'est bien pourquoi les précautions qu'il prend sont élémentaires et simplistes.

Elles ne portent que sur l'instant. Desnoyers se contente de n'être pas là quand il tuera. Sa prévision s'arrête là : Régine assassinée, il ne prendra même pas la peine de jeter son revolver, il le remettra dans le tiroir de son bureau à sa place habituelle. Pourquoi pas puisqu'il est prêtre? Il faut comprendre: ce crime était un crime impossible. À tout autre que Desnoyers, dans la situation qui était la sienne à Uruffe, compte tenu de ce que chacun savait et des bruits qui couraient sur lui, dont il était parfaitement averti, il eût fallu, pour le commettre quand même et réussir à n'être pas pris, un machiavélisme de roman policier. C'est dire qu'un assassin ordinaire, un homme qui sait que les armes de ses adversaires seront au moins égales aux siennes, aurait renoncé. Mais Desnoyers était le curé d'Uruffe, insoupçonnable même à ses propres yeux.

Son machiavélisme, qui est en même temps, si l'on veut, sa totale innocence ou sa folie, est là. Le type de préméditation qui est le sien est tel en effet qu'on a le droit de dire qu'il n'a pas prémédité son crime. Un bout de dialogue avec le président est à cet égard significatif: oui, le jour du crime, Desnoyers est parti de bonne heure pour Nancy, après avoir déclaré à tout le monde qu'il y passerait l'après-midi et qu'il irait ensuite coucher chez ses parents, au village d'Hablemont, sans revenir à Uruffe; oui, son revolver se trouvait dans le vide-poches de sa voiture; oui, il avait la veille donné rendez-vous à Régine Fays pour ce jour-là, à six heures du soir, au pied du calvaire; oui, il savait qu'il ferait nuit noire à ce moment-là: c'était l'hiver; oui, pour se rendre de Nancy au calvaire, il n'avait pas besoin de pénétrer dans Uruffe, puisque le calvaire se trouve à la sortie du village, sur la route de Nancy précisément; oui, il avait quitté à Nancy un prêtre de ses confrères en lui déclarant qu'il se rendait directement à Hablemont ; oui, de Nancy à Hablemont en passant par Uruffe, la distance n'est pas beaucoup plus

grande que par la route normale; oui, on a le temps, en faisant vite, de rencontrer Régine au calvaire, de la tuer, et d'arriver à Hablernont presque à l'heure.

Préméditation exemplaire, indiscutable, déclare le président: presque un classique de la préméditation. Mais Desnoyers nie ces évidences: cet ensemble de faits concordants ne lui paraît pas rendre compte de l'état qui était le sien. Le président alors reprend avec patience: « Voyons, le revolver ? Vous saviez que vous alliez tuer ? - Non, je l'avais toujours dans ma voiture. - Soit, mais le rendez-vous que vous donnez à Régine la veille, le calvaire, la nuit, la solitude ? - Je ne sais pas, je voulais la revoir, lui parler ... - Bon, vous arrivez au calvaire, elle est là, toute seule, dans la nuit, avec son pot au lait, elle est grosse, elle monte en voiture, vous faites demi-tour aussitôt et vous repartez vers Nancy... - Non, non, à ce moment-là, je ne savais pas encore, je ne sais plus, je n'étais pas sûr... - Vous prenez une route de traverse, une petite route isolée où ne passe jamais personne après cinq heures du soir. C'est exprès, non, c'était la route du crime ? - Non, c'était par *hasard* », s'entête Desnoyers. « Vous faites deux kilomètres et vous arrêtez la voiture auprès d'un bosquet d'arbres. C'est le premier que vous rencontrez depuis la route, c'est pratique pour y cacher un corps ? - Non, c'était par hasard. - Vous coupez le moteur, vous prenez votre revolver, vous demandez à Régine si elle vous pardonne et vous lui offrez l'absolution, vous le saviez, alors, que vous alliez la tuer ? - Non, non, je ne savais pas, je ne peux pas répondre par l'affirmative. - Elle ouvre la portière, elle sort sur la route, elle s'éloigne parce qu'elle a peur. Vous armez le revolver, vous sortez à votre tour, vous courez derrière elle, vous la rattrapez, vous visez ... - Non, je ne savais pas. - Vous tirez, à bout touchant, dans la nuque. - Oui. »

Tous les deux ont raison, le président et le prêtre. Bien sûr, Desnoyers a prémédité son crime. Mais comme il préméditait ses rendez-vous d'amour: pour que Michèle ou Régine soient là quand le désir fulgurait en lui, le surprendrait, « par hasard », il leur demandait de venir astiquer le tabernacle ou ranger les chaises de l'église. Si on l'interrogeait, il répondrait là aussi qu'il ne savait pas. Le temps de Desnoyers, on l'a vu, c'est celui de la discontinuité totale. Il ne peut pas s'imaginer après le crime, après la faute. Mais ce qui est la même chose,

il ne peut pas s'imaginer avant le crime, il ne se résout pas à se supporter vingt-quatre heures ou une heure avec un meurtre ou un baiser sur la bouche en perspective. Et cela est vrai: jusqu'au dernier instant, jusqu'à la dernière seconde de ce temps atomisé, il ne sait pas. Sa préméditation, qui est entière, est purement pratique, elle n'est jamais posée pour ça !

Dieu le voit et Desnoyers joue à cache-cache avec lui. C'est un surmené. Il n'a, de sa vie, jamais fait l'amour entre des draps et, par bonheur, il porte une jupe, qu'il suffit de relever. Il a l'éjaculation incroyablement brève: un éclair. Il stocke ses maîtresses et les garde toutes parce qu'il n'en aime aucune: il faut du temps pour pouvoir aimer, de la durée, une histoire. Mais Desnoyers n'a ni histoire, ni savoir, ni mémoire. C'est un héros hypertendu de la mauvaise foi. Il pêche debout et ne s'allonge jamais. Le mal accompli, souffle perdu, hors d'haleine, il se jette dans ses œuvres de prêtre. Oh, ce n'est pas un curé débonnaire, un sanguin qui se laisse vivre.

C'est un organisateur, un inventeur, un dévoué, un infatigable. La paroisse d'Uruffe, lorsqu'il s'y est installé, mourait d'un vieux curé malade et malthusien, qui ne se dérangeait que pour les moribonds. Desnoyers la réveille, il fonde une chorale, une « équipe de foot », un cinéma paroissial, des groupes de voyage. Il remet l'église à neuf, il l'embellit ; il est factotum, chauffeur, infirmier, toujours prêt à rendre service, à devancer les désirs. Il s'est acquis la reconnaissance éternelle des Fays en venant quatre fois par jour soigner les pieds enflés d'une de leur cinq enfants. Il répond à tous les appels et le maire d'Uruffe a déclaré qu'on pouvait le quérir en pleine nuit, par les froids les plus terribles: toujours Desnoyers répondait présent, se glissait dans sa soutane et prenait la route. C'est son rôle de prêtre : il y est admirable et n'y excelle jamais autant que lorsqu'il vient de fauter.

Mais c'est lorsqu'il a tué, une fois Régine assassinée, qu'il y est véritablement sublime, qu'il est, pour la première fois peut-être, exactement, totalement, sans une faille, dans la peau de ce rôle du curé d'Uruffe, qu'il va aller *jusqu'au bout*. Il y a deux heures à peine qu'il a essuyé son couteau de scout et ses mains sanglantes avec un mouchoir imbibé d'essence. Il se trouve chez ses parents et discute paisiblement

(il avait l'air « normal » devaient-ils déclarer) d'une question d'héritage. On l'appelle au téléphone : c'est Michèle Léonard, qui lui apprend que Régine a disparu. À Uruffe, en effet, on s'est inquiété: la mère de Régine ne voyant pas revenir sa fille et ne la trouvant pas chez les voisins a prévenu Michèle, qui a aussitôt pensé au curé. Elle n'ignorait pas que Régine était enceinte de lui et elle était payée pour savoir qu'il ne laisserait pas naître cet enfant, au vu de tous, sans faire quelque chose. Lui, efficace comme toujours, ne répond qu'un mot: «J'arrive. » Il couvre à tombeau ouvert la distance Hablemont-Uruffe, s'arrête une seconde au presbytère pour jeter le revolver dans un tiroir, rejoint Michèle et participe aussitôt aux recherches. Ou plutôt, il en prend la direction, comme ferait, comme doit faire, le dévoué, l'incroyable curé d'Uruffe. C'est lui d'ailleurs qui décide qu'il y a lieu de faire des « recherches » et qui oriente vers le pire une inquiétude encore raisonnable. Il prend dans sa 4-CV Michèle, le frère de Michèle et un voisin, et il commence à battre la campagne. Une première fois, il passe devant le bosquet d'arbres où il a caché le corps, mais il passe vite, sans ralentir, sans rien trouver, et, vers minuit, le groupe est de retour à Uruffe, bredouille. Une paroissienne a disparu. Mais Uruffe dort tranquille: il n'y a de lumière que chez les Fays et chez les Léonard. Que faire? Un assassin se cache, mais un activiste agit, doit agir toujours. Médecin, infirmier, chauffeur, opérateur de cinéma, puis enquêteur, puis gendarme. Ce n'est pas assez encore: de l'inquiétude de quelques-uns, le curé d'Uruffe va faire la panique de tous. Hors d'haleine comme à l'ordinaire, il se précipite chez le maire, le réveille et lui demande l'autorisation de sonner le tocsin. Il l'obtient et, seul dans son église, sacristain fou pendu à la corde du clocher, il sonne jusqu'à épuisement. Les villageois en sursaut se dressent sur leurs lits: on se rassemble sur la place, dans les cafés, par groupes encore inertes. La soutane noire s'agite, s'active, va de l'un à l'autre, fouette les énergies, persuade les sceptiques : un malheur est arrivé.

La publicité est totale, il peut maintenant découvrir Régine. C'est lui, toujours, qui repart en voiture, avec les mêmes. À peine prend-il le temps, cette fois, d'errer un peu sur les routes glacées. Il va droit au bosquet, il ralentit, il croit apercevoir quelque chose de blanc, il s'arrête. De son chef. Le frère de Michèle descend le premier, trouve la petite, béante, cordon ombilical entre les cuisses, et le nouveau-né aux

yeux crevés. Il pousse un cri. Desnoyers sort à son tour de la voiture et, devant Michèle horrifiée, qui a tout compris, il murmure : « Ah les bandits! Ma pauvre Régine, je n'aurais jamais cru qu'ils en arriveraient là. » Et aussitôt, le curé d'Uruffe tombe à genoux, en prière. Il ne s'étonne pas, il ne s'indigne pas, il est froid, il prie, il fait ce qu'il faut.

Tout se passe exactement comme s'il avait voulu se faire prendre. C'est vrai: sa conduite entière, depuis que Michèle lui a téléphoné, est un aveu. Mais il est logique avec lui-même. Le crime à lui seul était déjà un aveu et ce n'est pas un type d'impunité ordinaire que recherche Desnoyers. Ce qu'il tente, c'est une impossible gageure, c'est rester insoupçonné *malgré* ses aveux, après ses aveux, c'est, en jouant jusqu'au bout son rôle de prêtre, faire la preuve par l'absurde de la toute-puissance de la religion. Toute-puissance qu'il a déjà mesurée une fois cette nuit-là, puisque c'est elle précisément qui lui a ordonné de commettre un crime. Il a tué pour tenir l'Église, c'est-à-dire le curé d'Uruffe, c'est-à-dire sa soutane, hors du scandale : impératif assez catégorique pour le pousser à abdiquer toute prudence. Il est juste que cette toute-puissance le garantisse à son tour même contre ses propres aveux.

Et d'heure en heure, au cours de cette nuit héroïque, l'abbé Desnoyers purifie la contradiction, jusqu'à la rendre intenable, jusqu'aux vrais aveux, aux « aveux verrouillés », selon un joli mot du commissaire de police. Régine retrouvée, on a averti par téléphone les gendarmes de Colombey-les-Belles. En attendant leur arrivée le prêtre siège au café du village, assis à une table, entouré des paysans muets de stupeur. Il boit un verre de vin et consulte, le front lourd, un manuel de théologie qu'il a été chercher au presbytère. Il relève la tête et dit de lui-même, à voix haute, sans qu'on lui demande rien: « Je connais l'assassin, je sais la vérité, mais je ne peux rien dire, je suis lié par le secret de la confession. Même mon évêque ne pourrait me délier. C'est écrit là! » Argument d'autorité, sorcier qui jongle avec ses filtres, investi du pouvoir suprême, devant des ouailles ignorantes, méprisables. Car il les méprise. Surviennent enfin les gendarmes. On leur répète les paroles de l'abbé. Ils l'interrogent: « Oui, je sais, dit-il, mais je n'ai pas le droit de parler. Tout ce que je puis vous dire, c'est que vous n'avez pas à chercher à Uruffe. L'assassin n'est pas d'ici. » Pendant des heures, on le

pousse, on le force, il continue à nier en consultant de temps en temps son manuel comme pour y puiser de nouvelles forces. Au presbytère, devant son revolver qui sent la poudre, confondu par une douille retrouvée près du cadavre, il aura son mot le plus sublime: « Même le Pape, dit-il, ne pourrait me délier. Si je parlais, ce serait un cas d'excommunication. »

On ne l'a pas excommunié. Et il est effectivement resté insoupçonnable, même après ses aveux, même devant ses juges, prêtre modèle, la « belle image » qu'il était depuis l'âge de treize ans, lorsque ses parents s'assurèrent leur part de paradis en envoyant au petit séminaire cet enfant soumis, obéissant et pur. Il fut l'accusé en or qu'il fallait qu'il soit. À chacun il dit d'une voix haute, intelligible et froide, les paroles de regret qu'on attendait de lui: « Je vous demande pardon, Michèle, du mal que je vous ai fait. Depuis quatorze mois que je suis en prison, j'ai essayé de comprendre. Mais je ne comprends pas, je ne suis plus le même homme. » À la mère de Régine: « Je reconnais les faits, mais les causes, je ne peux pas les expliquer. Je vous demande pardon. »

Mais il mentait: il est resté le même homme. Criminel peut-être, mais impeccable ministre de Dieu. À ses yeux, c'était la seule chose importante. Et comme il l'avait fait devant les paysans en consultant son manuel, il fit jouer face aux jurés l'argument d'autorité. Il reconnaissait tout, il ne niait rien, il ne discutait pas (sauf à propos de la préméditation), mais soudain, il relevait la tête et se défendait pied à pied: chaque fois, précisément, qu'il était question de son sacerdoce. Là-dessus, il n'a jamais cédé. L'honneur de Desnoyers était son honneur de prêtre et il n'a pas permis qu'on le mette en doute. Au président qui lui dit: « Somme toute, vous aviez perdu toute notion de votre sacerdoce », il répond: « Je n'ai jamais renié mon sacerdoce. » Et encore: « J'ai toujours été prêtre, je suis prêtre, je reste prêtre. - On dit que vous avez songé à partir avec Régine ? - Je jure devant Dieu que je n'ai jamais songé à partir avec Régine. - Pourquoi ? - Je ne pouvais pas, j'étais prêtre. - Et le suicide ? - Je ne pouvais pas, je suis prêtre. - Et vous défroquer, vous marier ? - Impossible, je suis prêtre. » Toutes ces solutions, à ses yeux, étaient plus graves que le meurtre de Régine.

Ce terrorisé faisait régner la terreur: il était impitoyable et d'une cruauté

totale avec celles qui se donnaient à lui. Elles n'existaient pas, il n'avait de rapports qu'avec l'Autorité, il ne se souciait que des intérêts supérieurs de la religion qui s'incarnaient en lui et qu'il avait mandat de défendre. Michèle Léonard n'a dû son salut qu'à la rigidité de ses parents qui, eux non plus, ne voulaient pas de scandale à Uruffe. Le prêtre fut admirable de dévouement: Il tança vertement la petite devant son père: «Je n'aurais jamais cru qu'elle soit si peu sérieuse », puis il proposa de l'emmenner accoucher chez des amis qu'il avait, dans le Midi. Quant à l'enfant, décida-t-il, on le confiera à une œuvre. Ainsi fut fait. Il se chargea de tout et les parents de Michèle lui en gardèrent une vive reconnaissance. Elle, pleurait son gosse tous les jours, mais il lui avait interdit de jamais le revoir. Elle obéit.

Quand Régine à son tour fut enceinte il l'obligea, elle aussi, à déclarer à sa famille qu'elle avait été violée par un inconnu à la fête du village voisin. Pour son malheur sa mère était une brave femme accommodante. Elle dit à Régine: « Bon, ça va, tu accoucheras ici, nous l'éleverons. Ya pas de quoi en faire un drame. » Il y avait de quoi précisément, car le curé ne voulait pas de traces, pas à Uruffe. Terrorisé, terrorisant, surmené, hypertendu et blindé en même temps, l'abbé Desnoyers était prêt à tuer.

Avant que les jurés ne se retirent pour délibérer, il se leva pour une dernière déclaration: «Je suis prêtre, leur dit-il, je reste prêtre, je réparerai en prêtre. Je m'abandonne à vous parce que je sais que devant moi vous tenez la place de Dieu. » Guy Desnoyers en effet restait persuadé qu'il avait servi Dieu de toutes ses forces.

Claude Lanzmann

Les Temps modernes, avril 1958